



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAUSSES A L'AUBRAC

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 21 FEVRIER 2018 à 20H30

PRESENTS :

Séverac d'Aveyron : M. Camille GALIBERT, M. Raymond GUITARD, M. Alain GAL, Mme Florence RAYNAL, M. Christian DELMAS, Mme Mélanie BRUNET, Mme Marie-Claire COUDERC, **Laissac Séverac l'église :** Mme Danielle BOURREL, M. David MINERVA, M. Yves KLEIN, M. Jean-François VIDAL, **Palmas d'Aveyron :** M. Jean-Paul PEYRAC, M. Paul REDON, **Bertholène :** M. Jacques MAISONABE, **Gaillac d'Aveyron :** M. Michel MERCADIER, **Vimenet :** Mme Nathalie RICARD, **Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac :** M. Marc BORIES, M. Jean-Pierre NIEL, M. Michel BAYOL, Mme Odette LAGARRIGUE, **Castelnau de Mandailles :** M. Jean BOYER, M. Mathieu ANGLADE, **Sainte Eulalie d'Olt :** M. Christian NAUDAN, **Pomayrols :** Mme Christine VERLAGUET, **Pierrefiche d'Olt :** M. Gérard MAJOREL, **Prades d'Aubrac :** M. Roger AUGUY, **Campagnac :** Mme Eliane LABEAUME, **La Capelle Bonance :** M. Jean-Louis SANNIE, **Saint Martin de Lenne :** M. Sébastien CROS, **Saint Laurent d'Olt :** M. Alain VIOULAC.

POUVOIRS :

Mme Thérèse CASAGRANDE donne pouvoir à M. Camille GALIBERT
Mme Georgette LACOSTE donne pouvoir à Mme Mélanie BRUNET
Mme Hélène VAYSSIERE donne pouvoir à M. Jacques MAISONABE
Mme Isabelle POIRIER donne pouvoir à M. Michel MERCADIER
M. Robert VAYSSE donne pouvoir à M. Alain VIOULAC

EXCUSES :

M. Gérard AFFRE, M. Olivier DUPLESSIS de POUZILHAC

M. PEYRAC et M. MINERVA rendent un hommage appuyé à Monsieur Claude SALLES, Maire de Laissac Séverac L'Eglise et Vice-Président de la Communauté de Communes, décédé brutalement. Une minute de silence est observée.

Approbation du compte-rendu du dernier conseil communautaire

Il est fait mention d'une abstention lors du vote sur la création de la Commission Intercommunale des Impôts.

Ce point acté, le compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2018 est adopté.

Versement des attributions de compensations provisoires

Monsieur Christian Delmas rappelle que, suite au passage en Fiscalité Professionnelle Unique, les transferts de compétences opérés au 1er janvier 2018 doivent être compensés financièrement par le biais d'attributions de compensation (conformément à l'article 1609 *nonies* C du CGI).

Dans l'attente des attributions définitives, des attributions provisoires doivent être fixées pour permettre aux communes et à la communauté d'élaborer leur budget. Les montants et le régime de versement proposés sont les suivants :

		Transferts de charges	Restitutions de charges	2018	
	AC fiscales	Total charges transférées à l'interco	Total charges restituées aux Cnes	AC prévisionnelles AVEC TRAVAUX A COMPENSER en une fois (Cœur de Village, enfouissement de réseaux, école de Pierrefiche)	Proposition de versements
Bertholène	73 498	29 493	0	44 005	par douzième
Gaillac-d'Aveyron	12 676	12 096	0	580	en 1 fois
CN Laissac-Sévérac-l'Église	211 156	79 311	0	131 845	par douzième
CN Palmas d'Aveyron	28 804	21 797	0	7 007	en 1 fois
Vimenes	5 139	8 560	0	-3 421	en 1 fois
Castelnau-de-Mandailles	116 094	65 309	66 493	117 278	par douzième
Pierrefiche	22 775	13 000	168 378	178 152	par douzième
Pomayrols	724	16 116	0	-15 392	en 1 fois
Prades-d'Aubrac	10 331	40 617	195 300	165 014	en 1 fois
Sainte-Eulalie-d'Olt	71 233	29 091	20 119	62 261	par douzième
CN Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac	229 297	79 314	317 678	467 661	par douzième
Campagnac	31 271	2 074	54 621	83 819	par douzième
La Capelle-Bonance	1 400	129	7 312	8 583	en 1 fois
Saint-Laurent-d'Olt	22 262	15 571	63 749	70 440	par douzième
Saint-Martin-de-Lenne	6 826	1 187	45 227	50 866	par douzième
Saint-Saturnin-de-Lenne	11 267	2 291	34 451	43 427	par douzième
	0			0	
CN Sévérac d'Aveyron	339 660	156 623		183 037	par douzième
Total	1 194 413	572 579	973 327	1 595 161	

Ces éléments ont été notifiés aux communes le 14 février dernier.

La communauté de communes arrêtera des attributions définitives une fois le rapport de la CLECT adopté.

S'en suit un échange :

-M. Peyrac rappelle que l'emprunt contracté par Laissac Sévérac l'Eglise pour la réalisation des vestiaires Roland SAULES apparaît surévalué par rapport au besoin réel de financement. Or cet emprunt est transféré à l'intercommunalité et doit lui être compensé intégralement.

Deux solutions sont à étudier :

-Soit la commune renégocie cet emprunt au plus juste avec la banque en le scindant.

-Soit la communauté reverse à la commune une part des subventions qui surfinancent cet équipement.

-M. Minerva demande que le niveau de service rendu sur les équipements transférés soit, à minima, identique.

-M. Cros expose que son conseil a délibéré pour refuser la part d'AC qui lui revient concernant le financement de l'école privée Ste Marie.

-M. ANGLADE précise qu'un rappel d'imposition d'IFER concernant 4 éoliennes à Castelnau doit être intégré aux AC fiscales.

Ces points seront abordés et affinés en CLECT.

Ces attributions provisoires sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions).

Demandes de subventions au titre de la DETR

M. le Président et MM. les Vice-Présidents en charge de ces dossiers présentent plusieurs demandes de subventions au titre de la DETR.

1-Travaux de voirie : L'enveloppe estimative de travaux est de l'ordre de 800 000 € HT / 850 000 € HT. Ces montants restent à affiner et le choix des voiries à acter. Une aide de 30% est sollicitée.

2-Voirie « dégâts d'intempéries » : une enveloppe prévisionnelle de 200 000 € HT est avancée (dont 60 000 € HT environ pour la VC de la Folie). Ces travaux restent également à affiner plus précisément. 40% d'aides sont sollicités.

Les principales voiries concernées par ces dégâts sont les suivantes :

-VC de la Croix du Pal (lieu dit « Lespinasse »), VC des Gandalgues à Pomayrols

-VC de de Trans Aubrac (lieu dit « les Ginestes ») , Vc de St Martin de Montbon, VC de Laval sur St Geniez d'Olt et d'Aubrac

-Vc de Lunet, de Cantaloube, de Cadepeau à Prades d'Aubrac

-VC de Lundane, VC des Azémars (Caracombe) à Ste Eulalie d'Olt

-Vc de Soulage à La Capelle Bonance

-Vc de La Naxe, Vc de Ajas Roquelude sur St Laurent d'Olt

-Vc de la Folie, Vc de Cadenat sur Sévérac d'Aveyron

3-Espaces conteneurs :

Il est proposé de solliciter la DETR sur les aménagements et sur les équipements à mettre en œuvre :

-réaménagement de certains points de collecte OM et aménagements de nouveaux points : 91 sites sont potentiellement concernés sur le secteur Lot et Serre pour un montant estimatif de 194 458,33 € HT

-5 espaces conteneurs pourraient également être réalisés à Pierrefiche pour un montant estimatif de 7 291,67€ HT

-achat de 161 conteneurs estimés à 19 320 € HT (OM et Sélectif).

La DETR est sollicitée à hauteur de 25% de ces sommes.

Madame Labeaume sollicite le détail et les emplacements des espaces conteneurs.

M. Mercadier précise que ces aménagements s'effectueront en accord avec les communes concernées.

- Bâtiment des Services techniques du Conseil Départemental à Campagnac :

La communauté de communes a acté l'organisation de ses services techniques sur 4 pôles (un par bourg-Centre).

Elle devra se doter pour cela de personnel, de matériel et de bâtiments.

La communauté de communes a l'opportunité d'acquérir le centre d'exploitation du Conseil Départemental, récemment désaffecté, situé sur la commune de Campagnac (cadastré AK 307 et AK 308).

La communauté de Communes sollicite une DETR de 40% d'aides pour cette acquisition évaluée à 65 000 € (62 000 € d'acquisition + 3000 € de frais d'actes et divers).

-Piscine de Campagnac : Le compteur électrique est mal situé, à proximité des pompes du circuit d'eau, et peu accessible. Il doit être déplacé et mis aux normes. Les montants estimatifs sont les suivants :

-déplacement du compteur 10 200,78 € HT.

-reprise de l'armoire électrique estimatif de 5307,47 € HT

Il est également proposé d'implanter une régulation automatique PH et chlore pour simplifier et optimiser le traitement de l'eau (4 489,10 € HT)

Soit au global la somme de 19 997,35 € HT pour laquelle une aide de 40% au titre de la DETR est sollicitée (7 998,94 € HT).

-Projet de Maison des Assistantes Maternelles à Saint Laurent d'Olt :

Il est proposé de déposer deux demandes de subventions pour le projet de réalisation d'une MAM dans le rez-de-chaussée de la Maison Médicale à St Laurent d'Olt. Maison Médicale qui relève déjà des compétences de l'intercommunalité.

Ce projet doit apporter une réponse au déficit en offre de garde des jeunes enfants sur ce secteur. L'intérêt est multiple :

-permettre à des assistantes maternelles de s'installer plus facilement,

-développer l'offre locale pour répondre à la demande des parents qui, pour certains, n'ont d'autres choix que de faire garder leurs enfants en Lozère,

-Conforter l'école publique en maintenant les enfants sur place,

-Ce projet de MAM est idéalement placé (dans les locaux de la Maison Médicale).

Cette opération est estimée à 40 458,10 € HT. Il est proposé de solliciter une aide de 16 180 € (40%) au titre de la DTER et de 8 090 € auprès du département (20%) . La part d'autofinancement est évaluée à 16 188,10 €.

Ce projet fera également l'objet d'une présentation en commission « Services à la population ».

Le bureau réuni le 06 février 2018 a émis un avis favorable sur ces demandes de subventions.

Le conseil adopte à l'unanimité ces demandes de subventions.

Avenant aux travaux des vestiaires et tribunes « Roland Saules »

Monsieur le Président expose que le réaménagement du local administratif dans les vestiaires du stade Roland SAULES se traduit par des modifications de prestations sur le lot n°6 menuiseries intérieures.

Soit + 2 124,50 € HT de travaux supplémentaires pour la fourniture et la pose d'un placard (permet également l'accès aux combles). Dans le même temps, des travaux prévus ne seront pas exécutés (trappes d'accès aux combles, bloc porte coupe-feu ...) soit une moins-value de 1 440,85 € HT.

Le montant de l'avenant s'élève à **+ 683,65 € HT** portant ce marché à **16 517,21 € HT**.

Le bureau réuni le 06 février 2018 a émis un avis favorable.

Le conseil approuve à l'unanimité cet avenant.

Création d'un emploi d'adjoint Technique C1 à compter du 1^{er} Avril 2018 :

M. le Président propose de créer un emploi d'adjoint technique Catégorie 1 à compter du 1^{er} avril 2018 à temps complet.

Cet emploi permettra d'embaucher sur un emploi permanent l'agent qui travaille actuellement en CDD pour la Communauté depuis un an en renfort de l'équipe de collecte des déchets du Laissagais. Equipe qui assure des remplacements en l'absence de personnel sur les autres secteurs et qui collecte les déchets sur Lot et Serre chaque vendredi.

Le bureau réuni le 06 février 2018 a émis un avis favorable.

Le conseil adopte à l'unanimité la création de cet emploi.

Ouverture de crédits par anticipation au vote du budget

Monsieur le Président rappelle que les travaux de construction des vestiaires Roland Saules étaient imputés comptablement en compte de tiers pour le compte de la commune de Laissac Sévérac l'Eglise jusqu'au 31/12/2017.

Cet équipement relève dorénavant des compétences communautaires. Il convient d'ouvrir les crédits par anticipation au vote du budget pour pouvoir payer les travaux en cours en classe 2.

Pour ce faire, M. le Président propose d'ouvrir l'opération « Vestiaires Roland Saules » et d'y affecter 245 000 € en dépenses sur l'article « 21731 – Bâtiment public reçu au titre d'une mise à disposition ».

Le bureau réuni le 06 février 2018 a émis un avis favorable.

Le conseil à l'unanimité adopte cette proposition.

Clôture de régies

Le Conseil de communauté, à l'unanimité, clôture les régies suivantes qui n'ont plus lieu d'être depuis le transfert de compétences au 01/01/2018 :

- Repas occasionnels à l'école des Marmousets de St Geniez.
- Tarifs de la bibliothèque « Guillaume Thomas Raynal » de St Geniez

Marché de travaux d'élagage au Lamier

Monsieur le Président propose de lancer une consultation pour la passation d'un marché de travaux d'élagage au lamier sur les voiries communautaires dans les conditions suivantes :

- marché à bons de commande de 1 an renouvelable 3 fois soit 4 ans maximum.
- Le montant annuel maximum de prestations est fixé à 50 000 € HT
- Deux prix en forfait journalier de 8H de prestations :
 - Elagage au Lamier
 - Elagage au Lamier avec broyage sur site d'élagage.
- Critères d'attributions des offres : Prix 60% + Valeur technique sur la base du mémoire 40%

A l'unanimité, le conseil autorise M. le Président à lancer cette consultation et à contractualiser l'offre mieux disante.

La remise des offres est programmée pour le jeudi 15 mars 2018 à 12H

M. Mercadier demande à bien veiller à la destination des déchets broyés qui se retrouvent parfois dans les accotements.

QUESTIONS DIVERSES

- Création d'emplois pour le recrutement d'agents dans les pôles techniques :

Suite au transfert de compétences au 1^{er} janvier dernier (gymnases, stades, voiries...), la commission mutualisation préconise le recrutement de 9 à 10 agents sur les pôles pour exercer pleinement les missions afférentes.

Ainsi, dès 2018, 5 emplois seraient à créer :

- 3 postes à pouvoir rapidement :
 - 1 à Laissac d'Adjoint technique « Polyvalent »,
 - 1 à Campagnac d'Adjoint technique « Polyvalent »,
- 1 à Séverac d'encadrant technique avec une compétence « gestion des terrains de sports »,
- et 2 postes d'Adjoints techniques « Polyvalents », à l'automne pour le pôle de St Geniez.

Les tâches et missions inhérentes à ces compétences transférées étaient essentiellement assurées par du personnel communal. La Communauté de Communes privilégierait donc le recrutement d'agents communaux par voie de mutation pour occuper ces emplois.

Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil de Communauté de Communes.

-Marché de travaux préparatoires de chaussées :

La remise des offres est prévue le 27 février prochain. Le résultat de la consultation sera présenté lors du prochain conseil communautaire pour approbation.